



**UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN DES RESSOURCES ANIMALES**

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION PANAFRICAINE DES
POINTS FOCaux NATIONAUX DU CODEX POUR EXAMINER
LES PROJETS DE DOCUMENTS DU CODEX D'INTERET
POURL'AFRIQUE**

I. INTRODUCTION

1. La première réunion panafricaine des Points focaux du Codex au niveau national s'est tenue au Bureau Inter africain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA/BIRA), à Nairobi-Kenya du 1^{er} au 4 décembre 2009, pour examiner les documents du Codex sur les questions du Codex qui intéressent l'Afrique. L'objectif global de la réunion était de renforcer le rôle et la pleine participation des Etats Membres de l'Union Africaine aux réunions des Comités de la Commission du Codex Alimentarius en s'assurant de la bonne préparation et coordination des positions des pays.
2. Les objectifs spécifiques de la réunion étaient de:
 - a) recueillir les points de vue nationaux et adopter des positions régionales sur les questions d'intérêt des Etats Membres actuellement faisant objet de discussion au sein de la Commission du Codex Alimentarius
 - b) se servir des technologies d'information et de communication pour promouvoir et renforcer la communication entre les Etats Membres de l'UA et les Organisations internationales de normalisation.
 - c) faire participer pleinement tous les pays de la Région aux activités de la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires
 - d) promouvoir la mise sur pied des Points de contact avec le Codex et des Comités nationaux du Codex au niveau des Pays Membres de la Région africaine et renforcer leur performance.
3. La réunion a examiné de nombreuses questions concernant:
 - a) le projet PAN-SPSO, l'objectif de la réunion
 - b) le plan stratégique du CCAFRIQUE (site web, bases de données, forums de discussion)

- c) le Comité du Codex sur les contaminants. La 4^{ème} session du Comité sur les contaminants. La session suivante se tiendra du 24 au 30 mars 2010.
- d) la Commission du CODEX Alimentarius: Examen de la proposition de travaux complémentaires sur la teneur maximale des fumonisines dans le maïs et les produits de maïs, ainsi que les plans d'échantillonnage qui y sont associés
- e) certains éléments dans le cadre de l'examen du code de pratique pour la diminution du carbamate d'éthyle dans le distillat du fruit à noyau
- f) le projet de directive sur les limites maximales de mélanine dans les aliments de consommation humaine et animale (nouvelle activité).
- g) le Comité du Codex sur les fruits et les légumes frais (CCFFV); la 16^{ème} session du CCFFV, fruits et légumes frais CCFFV, s'est tenu en octobre lors du CCPR. La session suivante se tiendra du 2 au 6 mai 2011
- h) l'avant-projet de révision de la classification du CODEX pour les denrées alimentaires et pour les aliments pour animaux.
- i) l'avant projet de révision des directives sur l'estimation de l'incertitude des résultats pour la détermination des résidus de pesticides.
- j) la réunion du projet PAN-SPSO dans le cadre de la session CNC: Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR); la 42^{ème} session du CCPR se tiendra du 19 au 24 avril 2010.
- k) la réunion du projet PAN-SPSO dans le cadre de la session CNC: Comité du Codex sur les importations et exportations de denrées alimentaires. Systèmes de certification et inspection.
- l) la sécurité sanitaire des aliments: les conditions d'importation de l'UE (Meilleure formation pour une alimentation saine)
- m) la proposition visant à réviser les directives du CODEX sur les aliments composés supplémentaires pour les nourrissons et pour les jeunes enfants (CAC/GL-8-1991).
- n) la proposition visant à réviser les directives du CODEX sur les aliments composés supplémentaires pour les nourrissons plus âgés et pour les jeunes enfants (CAC/GL-8-1991)
- o) la réunion du projet PAN-SPSO dans le cadre de la session CNC. Le Comité du CODEX sur les principes généraux.
- p) le projet d'annexe sur les mesures pour lutter contre le *Vibrio parahaemolyticus* et le *Vibrio vulnificus* dans les mollusques: l'avant-projet de directives sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire pour lutter contre l'espèce pathogénique du vibron dans les fruits de mer à l'Annexe 5/8.
- q) les discussions en cours du bilan de la réunion du CC qui s'est tenue du 16 au 20 novembre 2009. L'avant-projet de directives pour le contrôle du *Compylobacter* et du *Salmoutternella spp* dans la viande du poulet - CCFH. L'avant-projet de code de pratiques d'hygiène pour lutter contre les virus dans les aliments à l'étape 5/8
- r) les commentaires au CCFH (Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire) et le CCFICS (Comité du Codex sur les importations et

- exportations de denrées alimentaires. Systèmes de certification et inspection).
- s) la 38^{ème} session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires prévue du 3 au 7 mai 2010. L'avant-projet de recommandations pour l'étiquetage des denrées alimentaires obtenues selon certaines techniques du GM/GE (rapport du CCFL, ALINORM 09/32/22 ANNEXE VII).
 - t) les moyens d'améliorer la coordination entre les Points de contact avec le Codex et les CNC, aussi bien qu'avec d'autres parties prenantes: la coordination du Codex au sein de l'Afrique.
 - u) Normes privées
4. Plusieurs conclusions et positions communes ont été convenues à la réunion. Les détails des débats, des conclusions, des recommandations et des positions communes sont présentés ci-après.

II. DISCOURS D'OUVERTURE

- a. **Allocution du Prof. S. K. Sefa Dedeh, Coordinateur du Comité du Codex pour l'Afrique, lue à son nom, par M. Kwamina Van-Ess du Comité national du Codex du Ghana.**
5. Le Prof. Dedeh a démarré son allocution par un rappel des assurances de l'Union Africaine, à l'atelier sur le thème de Meilleure formation pour une alimentation saine tenu sous l'égide de l'UE à Accra-Ghana et à d'autres réunions similaires qui ont suivi l'atelier, qu'elle accompagnerait par tous les moyens possibles l'amélioration du niveau d'engagement et de participation des Etats africains à l'action du Codex afin de promouvoir les intérêts de l'Afrique au sein de l'organisation mondiale. Il a indiqué que l'UA reconnaît sans doute le rôle important que joue la sécurité sanitaire des aliments dans l'alimentation des économies modernes aussi bien que les obstacles qui entravent le plein accès des Etats africains au marché alimentaire du monde. Il a ajouté que l'UA reconnaît également les faiblesses internes de l'Afrique qui ne permettent pas d'assurer la protection attendue de la santé de la population.
6. Le Prof. Dedeh a pris note de la relance du Site web CCAfrique après des années d'inactivité. Il a souligné que le Site web CCAfrique constitue une plate forme de partage d'information sur la force, le succès, les réalisations et le progrès enregistré par l'Afrique. Il a ajouté que le site web était sensé être une plate forme pour solliciter les compétences particulières du peuple africain afin d'améliorer les efforts de renforcement des capacités.
7. Il a, néanmoins, exprimé sa déception du fait qu'après 10 mois de relance du site web, les Etats Membres Africains n'en avaient pas pleinement tiré profit et n'avaient pas pu, par conséquent, dégager le maximum d'avantages du service.

8. Il a exprimé l'espoir que les 47 Membres Africains, soit 40% des membres du Codex, profiteraient de la réunion pour poursuivre de manière interne les efforts de renforcement des capacités visant à améliorer la participation à l'action du Codex, dans l'attente d'améliorer la santé des populations africaines et augmenter l'accès au commerce alimentaire au niveau international afin d'aboutir à l'amélioration des économies des pays africains.
9. Il s'est félicité des relations entre UA/BIRA et CCAfrique tout en exprimant ses remerciements pour l'appui dont le CCAfrique a bénéficié de la part l'UA-BIRA. En guise de conclusion, il a souhaité une réunion fructueuse à tous les participants.

b. Allocution de M. Peter Sturesson, Représentant de la Délégation de l'Union Européen au Kenya

10. Dans son allocution, M. Sturesson a tracé l'historique de l'appui au projet PANSPSO. Il a souligné que beaucoup de pays africains ne pouvaient pas se conformer aux mesures SPS et ne pouvaient donc pas profiter des opportunités d'accès au marché que présentent les zones d'échange commerciaux comme l'UE.
11. M. Sturesson a constaté que les pays ne pouvaient s'assurer de leur part d'accès au marché qu'en élaborant des normes. Les pays africains, a-t-il noté, étaient des consommateurs plutôt que producteurs de normes.
12. M. Sturesson a exprimé l'espoir que les participants profiteraient de la réunion pour élaborer des stratégies visant à assurer la participation effective au processus d'établissement des normes SPS.

c. Allocution du Prof. Ahmed El-Sawalhy, Directeur de l'UA-BIRA,

13. Dans son allocution, le Directeur a souhaité la bienvenue et un séjour fructueux aux participants.
14. Il a réitéré le fait que la réunion se tenait sous l'égide du projet de Participation des Etats Africains aux Organisations de normalisation en matières des mesures sanitaires et phytosanitaires (PAN-SPSO) initié en 2007, et qu'elle était parmi la séries d'activités du projets entreprises au cours de l'année. Il a ajouté que la plupart des activités du projet étaient mises en œuvre par le biais des Communauté économiques régionales (CER).
15. Le Directeur a mis en exergue les objectifs du projet en déclarant que son objectif principal était de réaliser une participation plus effective des états africains aux activités entreprises par les ISSO, à travers des représentants nationaux bien qualifiés qui animent des activités de renforcement des capacités liés aux normes SPS et renforcent les choix politiques communs de l'Afrique/des régions. Il a ajouté, à cet égard, que

le projet invite et encourage pleinement tous les efforts/initiatives au niveau national/régional/continental visant à développer des projets de normes.

16. Le Directeur a rappelé deux autres activités similaires déjà entreprises, notamment la réunion de tous les délégués africains à l'Office international des épizooties (OIE) et la réunion des Agents phytosanitaires des pays africains. Il s'est félicité du succès des résultats de ces efforts, surtout à la Session général à l'OIE, soulignant que l'Afrique avait pu participer de façon effective en faisant des commentaires de qualité et en réunissant sa voix dans la présentation des positions communes.
17. Il a constaté que ces réalisations constituent une manifestation de la capacité de l'Afrique d'avoir un impact et d'influer sur l'orientation de l'établissement des normes SPS dans le monde tout en notant que ce qu'il faut faire c'est de permettre aux pays de s'organiser de façon appropriée.
18. C'est pour cette raison, a-t-il indiqué, que l'UA-BIRA, en tant qu'agence principale d'exécution du projet PAN-SPSO, est déterminé d'apporter cette même expérience à la spécialité de la Sécurité sanitaire des aliments, en général, et aux personnes responsable du Codex en Afrique, in particulier.
19. Le Directeur a par la suite mis en exergue l'objectif principal de la réunion, notamment de renforcer le rôle et améliorer la participation effective des Etats Membres de l'Union Africaine aux réunions des Comités du Codex Alimentarius en s'assurant de suffisamment de préparation et de coordination des positions des pays.
20. Il réitéré le fait que le monde devient progressivement et certainement un village mondial dans lequel la survie dépendrait d'efficacité avec laquelle l'on fait face au changement rapide occasionné par l'orientation du monde vers la réalisation des notions telles que « Monde unique, Santé unique »TM et « Depuis la Ferme jusqu'à la Fourchette ». il a souligné l'importance de la participation de l'Afrique, pleine et effective, à cette orientation en participant et contribuant de façon effective au processus de formulation des normes.

III. PARTICIPANTS

21. Ont participé à la réunion des délégués venant de l'Angola, du Benin, du Cap-Vert, du RD Congo, de l'Ethiopie, du Ghana, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Kenya, de Madagascar, du Malawi, du Mali, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, de la Somalie, de l'Afrique du Sud, du Swaziland, de la Tanzanie, du Togo, de l'Ouganda, de la Zambie et du

Zimbabwe. La liste détaillée des participants se trouve à l'Annexe 1 de ce rapport.

22. Les Communautés économiques régionales représentées à la réunion étaient la CEN-SAD, le COMESA, la CEA, la CEDEAO, l'IGAD, la SADC. D'autres organisations représentées étaient notamment la Commission du Codex Alimentarius, la CE (en Ethiopie & au Kenya), la FAO, l'OMS, l'USDA, l'USAID, l'OIE, le COLEACP-PIP, le SACAU, l'UA-BIRA & les Bureaux régionaux (au Botswana & au Mali).
23. La réunion a été animée par le Dr. Patrick Clerkin, Consultant de l'USDA.

IV. EXPOSÉS

24. Tous les exposés faits à la réunion ont été enregistrés sur CD pour les participants, avec toute autre documentation pertinente à la réunion.

V. ORDRE DU JOUR

25. L'ordre du jour de la réunion (à l'Annexe 2 de ce rapport) a été adopté suite à un amendement ajoutant deux éléments supplémentaires (6 et 7) à la liste des sujets prévus pour débat, notamment:
 - a) L'avant projet de révision de la classification du Codex des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.
 - b) L'avant projet de révision de directives sur l'estimation de l'incertitude des résultats de mesure des résidus de pesticides.

VI. DISCUSSIONS AU COURS DE LA RÉUNION

a. Exposé sur le projet PAN-SPSO et objectif de la réunion

i. Discussions

1. Participation de l'UA-BIRA au Comité du Codex

26. Les participants ont noté que l'Union Africaine participe au Comité du CODEX à titre d'observateur. Ils ont également noté que plusieurs pays africains s'engageaient déjà dans des sous comités différents et qu'il y avait lieu de renforcer la participation des pays africains à l'action du Codex. En outre, l'UA-BIRA prévoit son adhésion au Comité OMC-SPS.

2. Base de données d'Experts en SPS

27. Les participants ont estimé que l'UA-BIRA avait besoin d'une base de donnée de tous les experts en SPS de l'Afrique pour leur permettre de participer pleinement au processus du Codex au nom du continent africain. Les participants ont également préconisé aux pays de publier les noms et les détails de leurs experts/scientifiques sur les sites web de la FAO, de l'OIE ou du Codex, pour leur permettre d'être choisis en cas d'opportunité.
28. Le Ghana s'est déclaré avoir déjà des données à cet égard. D'autres pays ont fait de même. Les participants ont souligné la nécessité de consolider et envoyer ces données (des scientifiques africains) au CCAFRIQUE.
29. Ils ont constaté, cependant, que les pays africains semblaient avoir atteint des niveaux différents de développement de leurs systèmes de contrôle alimentaire, par exemple la disponibilité du matériel approprié dans tous les laboratoires de recherche afin d'assurer des données crédibles concernant, surtout, les habitudes de consommation et les systèmes de surveillance alimentaire.
30. Les participants ont noté que la collecte de telles données était indispensable pour la formulation de normes internationales d'alimentation.
31. L'AU-BIRA a déclaré qu'il gère un programme de sécurité sanitaire des aliments financé par l'UE et dans le cadre duquel il étudie les possibilités d'établir un laboratoire régional qui se chargerait de la collecte de telles données.
32. En ce qui concerne les liens existants entre l'UA-BIRA et le CCAfrique, la réunion a été informée que le projet PAN-SPSO avait initié un processus d'aider le CCAFRIQUE à créer un lien entre son site web et celui de l'UA-BIRA. Cette question nécessite un suivi.
33. La réunion a constaté que les défis à relever dans la collecte de données fiables et crédibles en Afrique restent énormes. Avoir une base de données sur les systèmes nationaux de contrôle alimentaire, recueillies d'un laboratoire agréé demeure un grand défi. Les participants ont noté qu'une approche basée sur la science est aussi fondamentale que cruciale pour le CODEX et les pays africains ont donc besoin de soutien à cet égard. Puisqu'il est nécessaire que les pays africains développent des idées liées aux positions communes par rapport aux questions du CODEX, il est important qu'ils puissent recueillir des données crédibles. Les participants se sont exprimés sur la nécessité d'organiser, en amont des réunions du CODEX, des réunions préparatoires (en outre les débats par voie électronique) pour discuter les positions communes africaines.
34. Un défi majeur à relever par rapport aux pesticides et aux contaminants est de connaître les données ainsi que de savoir comment les obtenir.

Les participants ont proposé que l'Afrique joue un rôle de premier plan dans la formation visant cet aspect, avec probablement le soutien de la FAO. L'OMS étant disposée à accompagner de telles formations, ils ont conseillé qu'il est nécessaire d'élaborer des projets régionaux et de réaliser la formation à travers le CCAFRIQUE.

35. Les participants ont constaté que d'habitude les points focaux du Codex sont oubliés lorsqu'il y a des opportunités de formation de l'OMC, et que parfois les rapports ou informations issus de tels évènements ne sont pas diffusés; ce qui empêche les pays africains d'atteindre des positions communes. Il a été expliqué à la réunion que la coordination d'activités, y compris la nomination de participants aux ateliers de formation s'effectuent au niveau national. Il a été souligné également que les rapports des réunions sur l'OMC, les mesures SPS et les obstacles techniques au commerce sont toujours publiés sur les sites web, et que les informations concernant ces trois 'sœurs' soient coordonnées au sein des pays.

b. Plan stratégique du CCAFRIQUE (site web, bases de données, forums de discussion).

i. Discussions

36. Parmi les défis majeurs identifiés lors de la réunion figure le taux élevé de renouvellement des délégués africains participant aux réunions du CODEX; ce qui se traduit par une faible participation africaine du au manque de réponses aux courriers électroniques provenant du CCAFRIQUE ou des courriers électroniques ne parviennent à leurs destinataires.
37. Les Pays ont identifiés les contraintes budgétaires suivantes à l'origine de la faible participation au CODEX.
- a) Peu de pays (délégués) capables de payer les frais de voyage
 - b) Peu de pays capables de participer aussi bien aux réunions organisées pour les groupes travail qu'aux discussions par voie électronique
 - c) Faible niveau de sensibilisation dans les pays africains
38. La réunion a appris que la FAO organise toujours des réunions avant les réunions du CCAFRIQUE, et que les pays africains peuvent en profiter pour atteindre des positions communes. Elle a également été conseillée que les pays ayant des intérêts communs travaillent en collaboration et adoptent des positions communes avant les réunions du CCAFRIQUE. Ces pays peuvent même organiser des ateliers ou séminaires avant les réunions ou sessions du CCAFRIQUE. La communication a, cependant, été identifiée comme constituant une contrainte majeure, peut-être à cause du caractère dynamique de la représentation des délégués aux réunions du CCAFRIQUE.

39. Le commerce de denrées alimentaires étant très important à l'Afrique, les pays africains ont été demandés d'envoyer au CCAFRIQUE une liste de produits alimentaires échangés au niveau international afin de permettre au CCAFRIQUE de les accompagner dans le développement des normes internationales. De tels produits comprendraient les aliments pour animaux.
40. La réunion a appris que les points focaux du CODEX en Afrique font face à de nombreux défis, notamment:
- a) **Manque de ressources humaines**, puisque le personnel du CODEX travaille à temps partiel; ce qui est à l'origine de l'absence de dévouement des responsables. Il a été constaté qu'au Mali le personnel des points de contact est permanent et le comité national est opérationnel mais cette situation n'est pas satisfaisante car, de façon globale, ces points de contact ont besoin d'autonomisation.
 - b) **Faible sensibilisation au niveau national**. Les participants ont constaté que même si le CCAFRIQUE fonctionne bien, la situation au niveau national est très différente et il est nécessaire de renforcer la participation des pays africains. Il est nécessaire que l'OMC permette au CCAFRIQUE de faire des exposés aux Ministres chargés du commerce de la sécurité sanitaire des aliments en Afrique, lors des réunions qu'elle organise et que l'UE fasse de même lors de ses réunions ministérielles afin de sensibiliser les Ministres. Pour que les CNC puisse sensibiliser les Ministres concernés, il est nécessaire que les pays harmonisent leurs rapports et s'en servent pour la sensibilisation, parce que le financement des gouvernements ne peut se réaliser que si les parties prenantes concernées, y compris les responsables des ministères, sont suffisamment conscientes de l'importance des CNC.
41. Les participants ont estimé qu'il aurait été préférable d'inviter les ministres kenyans chargés de l'Agriculture et de la Santé à participer à cette réunion.
42. Les participants ont demandé à l'UA-BIRA d'étudier la possibilité, avec l'aide de la CUA, de sensibiliser les Ministres lors de la Conférence ministérielle. L'UA-BIRA a toutefois souligné la nécessité de voir la question de façon plus globale et de renforcer les comités SPS nationaux existants et de mettre en place des nouveaux où il n'en existe pas. Le Bureau a insisté sur la nécessité d'impliquer les CER dans ce processus.
43. Les participants ont estimé que les institutions pertinentes telles que les universités, les institutions de recherche, le secteur privé, etc., ont d'une manière ou d'une autre besoin de représentation au sein des comités SPS nationaux. Il est nécessaire que ces comités SPS reçoivent le soutien des Ministères (à commencer par les Ministères chargés de l'Agriculture et de l'Elevage). Entre temps, les Ministères chargés de la Santé devront être sensibilisés et toutes les activités devront être organisées en collaboration avec les CER.

- a) **Manque de données crédibles** – Les participants ont constaté que les pays font face à des contraintes relatives à la collecte des données à soumettre au CODEX. Dans beaucoup de pays, les recherches sont menées sans que certaines soient validées. Ils ont noté également qu'il est nécessaire aux pays d'assurer le renforcement des compétences au niveau régional. Ils ont proposé que les pays établissent des réseaux de collecte de données au niveau des sous régions, car il est impossible de participer pleinement au CODEX sans données crédibles.

- b) **Faible représentation aux CNC** – Les participants ont indiqué qu'il y a un taux élevé de renouvellement de participants aux CNC et a insisté sur la nécessité de représenter les décideurs à ces organes. Ils ont également exprimé le souhait d'avoir la présence de l'OMC et de la FAO au sein de ces comités à travers leurs représentants pays.

- c) **Langue officielle de communication lors de la diffusion des documents du CODEX** – Les participants ont fait part de leur préoccupation par rapport à certains documents du CODEX (surtout lors des débats par voie électronique) diffusés en anglais et non en français. En faisant allusion au document par lequel le Ghana avait été désigné de mener des discussions (dans l'élaboration des directives de préparation d'aliment infantile), le représentant du secrétariat du CODEX a expliqué qu'un groupe de travail électronique avait été mandaté pour travailler sur le thème, que la langue de travail convenu était l'anglais, et que la décision avait été prise par le comité et n'était donc pas une décision unilatérale du Ghana. Malgré les problèmes liés au coût de la traduction, les participants ont été invités d'adresser directement de telles questions au comité. En outre, les pays menant des travaux devront informer le CODEX sur le besoin de traduire des documents et s'ils disposent de ressources nécessaires pour le faire. Les pays partenaires disposant des fonds seraient également invités à appuyer la traduction de documents. Les pays pourront aussi solliciter des fonds auprès d'autres organisations pour ces fins.

1. Expérience du GHANA

- 44. Les participants ont noté que dans certains pays, les CNC étaient pilotés par des individus, ce qui selon eux n'était pas réaliste. Ils ont également constaté que beaucoup de leçons/cas de succès peuvent être tirés de l'expérience du Ghana. Le Ghana a indiqué que les activités du CODEX dans son territoire étaient financées par plusieurs Ministères (Commerce, Santé et Agriculture). Le Ghana a atteint ce niveau après avoir reconnu que des institutions spécifiques, telles que celles de recherche ou académiques avaient des intérêts différents et ne financeraient donc pas les activités du CODEX.

- 45. Il a également été indiqué qu'au Ghana, le Ministère de la Santé avait été sensibilisé à jouer un rôle clé dans les activités du CODEX, et par conséquent les activités sont pilotées par le Ministère de la Santé (en tant que président) et le Ministère de l'Agriculture (en tant que vice président). L'office alimentaire du pays (Ghana Food Board) porte aussi son appui aux activités du CCAFRIQUE.

46. En outre, il existe un compte bancaire du CNC auquel les différents Ministères versent leurs contributions. Les entreprises industrielles y versent aussi des contributions. Ghana est en train de demander au Département des Services Vétérinaires de percevoir des droits contre les services règlementaires et les fonds ainsi mobilisés serviraient à mener les activités du CNC.
47. Finalement, le Ghana a indiqué que l'Etat préparait déjà un texte législatif relatif aux questions du CODEX.

2. Coordination et partage d'informations

48. Puisque la coordination et le partage d'informations posent un défi majeur, les participants ont été invités à apprendre de l'expérience du Ghana en impliquant les Ministères différents aux CNC. Les pays ont été également rappelés de la possibilité d'impliquer les organisations de normalisation similaire au CODEX, car ceci pourrait contribuer à l'autonomisation des CNC du CODEX.
49. Il a également été signalé que l'Ethiopie avait réactivé son Comité du CODEX, qui comprend les institutions de recherche, le Ministère de l'Agriculture, l'OMS et la FAO. Il a été indiqué que le CNC de l'Ethiopie avait aussi développé un site web, malgré beaucoup de défis. D'autres pays africains ayant également développé des sites web sont notamment le Kenya, le Nigeria et l'Afrique du Sud. Ces pays ont été conseillés de transmettre les liens de leurs sites web au CCAFRIQUE pour la mise en liaison sur le site web du CCAfrique.
50. Pour répondre à la question de savoir si la FAO assisterait ou pas les pays à obtenir le matériel de communication afin de résoudre ce problème, il a été expliqué que la FAO, étant une agence technique et non bailleur de fonds, ne pouvait que renforcer les capacités des points de contact. L'agence pourrait également apporter son soutien à travers la sensibilisation des décideurs. Il a été indiqué que les CNC devraient se faire financer par leur propre pays. Il a été également indiqué que le Fond fiduciaire avait été établi pour faciliter la participation aux réunions. Les pays ont été invités à solliciter des bailleurs pour un tel soutien.
51. En ce qui concerne les positions communes des régions, il a été indiqué que seule l'UE avait la capacité de parler au nom des pays européens sur les CODEX. Cependant, si un pays n'était pas en mesure de participer à une réunion du CODEX, il pouvait demander à un autre pays de présenter, à son nom, ses points de vue. La CUA devra œuvrer pour avoir une capacité pareille dans l'avenir mais en tant que membre à part entière du Codex en non à titre d'observateur.

52. Pour répondre à une question posée par un participant, il a été précisé que la signification de CNC pourrait être Comité National de Coordination selon le CODEX ou l'Accord SPS.
53. Pour éclaircir une notion exprimé par un participant qu'un Ministère spécifique abrite le point d'information SPS, il a été précisé qu'il faut y avoir un organe unique de notification au nom de l'OMC dans tout pays, et que dans le cas du Ghana, c'est le Ministère du Commerce et de l'Industrie. Il a été également précisé que l'Accord SPS prévoit un point unique d'information. Au Ghana, le point d'information SPS se trouve au Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture.

3. Partage régional des normes

54. Les participants ont souligné la nécessité de partager les normes au niveau régional. Il été signalé qu'ASARECA faisait déjà des efforts visant ce partage régional. Il a également été indiqué que l'essentiel pour les pays c'est d'avoir un objectif claire sur l'établissement d'une coordination régionale. Les pays se sont déclarés avoir des contraintes liées aux ressources qui varient d'une région à l'autre. Il a été constaté que les ressources disponibles pourraient être partagées et beaucoup de leçons pourraient se tirer de l'expérience du Ghana.

4. Niveau de compétence des scientifiques africaines

55. La réunion a été informée qu'il est nécessaire que le CCAFRIQUE sache le niveau de compétence des scientifiques qui comptaient participer aux activités du CODEX. Les CNC du CODEX ont été invités de transmettre les détails de ces experts au CCAfrique après examen. Il a été souligné que l'envoi direct de dossiers au CCAFRIQUE par des individus devrait être déconseillé. La Zambie a noté qu'elle avait renvoyé un questionnaire dument rempli au CCAFRIQUE concernant cette question mais le CCAFRIQUE ne l'avait pas mise sur la liste des pays conformes. Les pays qui avaient soumis leurs listes mais ne figurant pas sur le site web du CODEX ont été demandés de retransmettre ces informations au secrétariat du CCAFRIQUE à titre de suivi.

c. **Comité du Codex sur les contaminants des aliments. 4^{ème} session du CCCF sur les contaminants des denrées alimentaires. Prochaine session du 24 au 30 mars 2010.**

i. Discussions

1. Absence d'informations pertinentes

56. Il a été relevé que les pays n'avaient pas d'informations concernant les situations suivantes
- a) La prévalence des contaminants et la concentration dans le sorgho
 - b) Les problèmes connus et ceux qui sont prévisibles en rapport avec le commerce du sorgho

2. Le manque de données

57. Certains pays, tels que le **Zimbabwe**, ont indiqué qu'ils avaient utilisé et qu'ils avaient commercialisé le produit. Il a toutefois été remarqué que, de manière générale, les pays africains en développement ont des difficultés avec les données liées à ce produit. Il a été souligné que des outils très sophistiqués étaient nécessaires pour isoler les degrés très faibles de mycotoxines qui pouvaient être présents. Il a en outre été signalé que les pays avaient besoin d'être équipé en ressources pour être en mesure de fournir les données appropriées. De plus, les pays ont besoin d'établir un niveau maximal et d'avoir les capacités pour un échantillonnage quotidien.
58. Il existait la préoccupation de ce que, de façon générale, les pratiques agricoles représentent un grand défi pour la collecte de données. La détermination des niveaux de mycotoxines dans les produits du sorgho a singulièrement été un grand défi. Les pays étaient priés de se concentrer plus sur les codes de déontologie. L'utilisation du Code des Pratiques a été encouragée en tant que voie à suivre. Il a été signalé qu'à cause du niveau élevé de mycotoxine dans le maïs, un préjugé allait être créé contre la culture du sorgho et que dans cette situation, les états africains allaient être confrontés au défi de mettre en place un meilleur système de collecte de données. Il a dès lors été recommandé que le niveau maximal soit donc établi pour chaque pays. Il y'avait une préoccupation générale qu'il était impossible de savoir si le Code des Pratiques fonctionnait ou pas dans le cas de résoudre l'élimination de la mycotoxine dans le sorgho alors que les pays n'avaient toujours pas les aptitudes nécessaires pour établir un niveau maximal.
59. Le **Mali** a indiqué que le sorgho était l'un des aliments de base dans le pays. En outre, il a été signalé que des études étaient en cours en ce qui concerne les risques liés à la consommation du sorgho et à d'autres aspects. Les données préliminaires recueillies ont été transmises au FAO.
60. Il a été signalé que la **Tunisie** était en train de préparer un document de discussion sur la contamination du sorgho, celui-ci serait diffusé à tous les points de contact du CNC pour observations. Les pays ont été encouragés à transmettre toute donnée utile à la Tunisie, laquelle, à son tour, se chargera de la diffusion des données.

61. Il a été indiqué qu'en **Afrique du Sud**, certains scientifiques avaient pendant des décennies, été engagés dans l'étude des champignons et de leurs mycotoxines dans le sorgho, et qu'ils étaient disponibles pour fournir de plus amples informations.
62. Il a été établi que, **puisque le sorgho était** aussi échangé au niveau international, une démarche internationale était nécessaire pour l'élaboration des normes.

ii. Position Commune

63. *Puisqu'on n'était pas certain de ce que la Tunisie allait présenter, il a été convenu que si la Tunisie obtient des données suffisantes, les pays Africains pouvaient convaincre la Commission du Codex d'élaborer des normes pour le sorgho; mais dans l'hypothèse où la Tunisie n'obtient pas de données suffisantes, les pays devraient essayer de les récolter. Néanmoins, selon les données disponibles, la Tunisie pourrait émettre une proposition pour entamer des discussions.*

d. **Commission du CODEX Alimentarius: Examen de la proposition de nouveaux travaux sur les niveaux maximums de fumonisines dans le maïs et dans les produits dérivés du maïs ainsi que les plans d'échantillonnage.**

i. **Discussions**

1. Normalisation

64. Il a été souligné que si normalisation allait se faire à ce niveau, il est essentiel de tenter de déterminer la quantité consommée par individu par jour. Il était également essentiel pour les consommateurs de connaître les risques associés à d'autres céréales telles que le sorgho afin de les conseiller de manière appropriée. En outre, il a été estimé qu'il devrait y avoir des données attestant la conformité aux bonnes pratiques agricoles dans la région, par exemple en ce qui concerne les niveaux d'engrais utilisés et le choix des semences plantées.
65. Les pays ont été avertis d'être prudents lors de l'élaboration des plans d'échantillonnage, sans quoi ils obtiendraient des niveaux qui ne seraient pas représentatifs du pays.

2. Importance des données dans la prise de décisions

66. Il a été remarqué que les enquêtes sur les consommations alimentaires n'avaient pas été faites dans la plupart des pays et qu'il était donc impossible d'obtenir les données y relatives. Il a été décidé

d'entreprendre quelque chose afin de remédier cette situation. Malgré cela, il a été convenu que les limites de l'Amérique et de l'UE pourraient être utilisées.

3. Effets de décortilage

67. Il a été constaté que le maïs fin a eu un effet sur le choix des niveaux depuis qu'il avait été établi que le décortilage réduit l'intoxication. Il avait été observé que des niveaux maximums de 1000 pouvaient être atteints par la voie du décortilage.
68. Il avait été signalé que le **Brésil** allait faire un exposé sur le niveau maximal de fumonisine dans le maïs. Il y'avait alors eu des appréhensions relatives aux données que le Brésil allait utiliser pour son exposé. Il avait été souligné que les données sur la contamination n'étaient pas différentes en relevant que quelque soit le scénario qu'elle allait présenter, elle tiendrait compte des données de la Tanzanie, de l'Union Européenne et de l'Afrique du Sud. Par ailleurs, il avait été estimé qu'une limite maximale pour l'Afrique pouvait être convenue. Les participants ont estimé qu'avec de bonnes pratiques agricoles on pourrait atteindre un niveau maximal de 1000. Certains ont suggéré qu'après l'exposé du Brésil, un pays africain tel que la Tanzanie serait chargé de coordonner les discussions par échange de courrier électronique.
69. Il a été relevé que le seul scénario de la présentation était fondé sur la population rurale qui dépend entièrement du maïs pour ses 3 repas quotidien. Les participants ont jugé que d'autres scénarios pouvaient être considérés dans les études futures.
Ceux-ci pourraient comprendre:
- a) D'autres aliments consommés avec le maïs
 - b) D'autres milieux, tel que les milieux urbains
 - c) Les pratiques agricoles
70. Il a été proposé que préalablement à la réunion du CODEX, les délégués africains se réunissent , à part en vue d'harmoniser leurs points de vue. Les pays ont instamment été invités à soumettre leurs commentaires par courrier électronique puisqu'ils ne pourraient pas tous participer à la réunion du CODEX.

4. La nécessité de réunions physiques

71. Les participants ont exprimé leur appréhension de ce que, malgré l'importance des échanges en ligne, celles-ci ne seraient pas très efficaces parce que les discussions orales étaient plus efficaces. Ils ont exprimé la nécessité d'avoir des réunions face à face, peut-être deux fois par an, avant d'avoir des discussions en ligne. Ceci permettrait

d'élaborer une position commune avant une réunion importante du CODEX. Il a été précisé qu'une telle réunion avait été planifiée pour l'année 2010 mais que seules les personnes primordiales seraient invitées pour apporter leur contribution aux délégués. Ils devraient donner des conseils aux délégués sur la position commune. Il a toutefois été souligné que les réunions doivent produire des résultats concrets et qu'il ne faut pas organiser des réunions qui ne servent à rien. Cependant, après les débats par courrier électronique, les pays pourraient conseiller le BIRA sur la nécessité d'organiser une autre réunion.

ii. Position Commune

72. *On a relevé que le **Maroc** était le pays chef de file du groupe de travail sur les contaminants en Afrique. Il a été signalé que CCAFRIQUE allait ouvrir un forum de discussion sur son site web et que toutes les informations collectées seraient transmises au Maroc.*

e. **Projet de limite maximale pour les niveaux de mélamine dans la consommation alimentaire des humains et des animaux** (nouvelle activité)

i. Discussions

1. Falsifications délibérées de produits

73. Il a été remarqué que la falsification préméditée des aliments contenant de la mélamine a conduit à l'élimination automatique du produit. Une analyse des risques devait être faite pour déterminer la contamination qui n'était pas intentionnelle et pour pouvoir ainsi fixer des normes.

2. Les niveaux de consommation de lait chez les nourrissons

74. Il a été en outre noté que le comité avait observé les niveaux de consommation de lait chez les nourrissons ainsi que le facteur d'âge. Il était nécessaire d'effectuer de rapides tests en laboratoire. Cependant, les techniques HPLC pouvaient et étaient utilisées au niveau des laboratoires.

75. La réunion a pris note de ce que le Kenya ne soutenait pas l'avancement de ce point de l'ordre du jour parce qu'il était convaincu de ce qu'un niveau maximal de 2.5 de mélamine dans le lait était trop élevé compte tenu de ses effets (la mélamine) sur les reins.

f. **Certains points sous examen dans le code pratique pour la réduction de carbamates éthylique dans le distillat des fruits à noyau.**

i. Discussions

76. Il a été convenu de ce qu'il était nécessaire d'obtenir plus de lumière sur le sujet et de ce que la proposition déjà faite par l'Allemagne sur le distillat des fruits à noyau serait très utile à cet égard. Les pays participants ont exprimé leur position ferme que la contamination par composé était une priorité dans la région. Il a toutefois été décidé que le sujet était d'intérêt mondial et que le danger pourrait être issu de la fabrication, de la manutention ainsi que de bonnes pratiques agricoles et de stockage. En outre, il a été convenu d'aller demander à d'autres pays non représentés si la contamination était aussi une priorité dans leur région. Il a été également jugé nécessaire d'obtenir des informations concernant le nombre de pays producteurs de distillats en Afrique. CCAFRIQUE deva faire circuler un courrier électronique à cet égard.
77. Les participants ont suggéré que le titre du document soit remanié de façon à ce qu'il signifie la même chose en français et en anglais; cet aspect devrait être abordé en détail afin d'établir si la question est sous l'angle de la production ou de la consommation.

ii. Position Commune

78. *Puisque les données sur les distillats des fruits à noyau proviennent des pays développés et qu'il n'y a probablement pas de données des pays en développement, il a été convenu de ce qu'une position commune sur ce point sera établie après avoir reçu des informations en retour.*

- g. Le Comité du CODEX sur les fruits et les légumes frais (CCFFV). La 16^{ème} session du CCFFV sur les fruits et les légumes frais CCFFV a eu lieu en octobre CCPR. La prochaine session aura lieu du 2 au 6 mai 2011.**

Les discussions du CCFFV sur les résultats du CC qui s'est tenu du 19 au 23 octobre 2009 avec considérations particulières de certaines questions (projet de normes pour les fruits et les légumes frais (piment, avocat, tomate d'arbre, etc....)).

i. Discussions

1. Les Données pertinentes

79. Il a été relevé qu'il était essentiel de savoir si les pays détenaient des relevées suffisantes sur le sujet. Ces données seraient transmises soit aux comités techniques soit aux comités fantômes. Dans le cas où il y aurait assez de données, l'ordre du jour pourrait être avancé. Les pays ont jusqu'à mars 2010 pour soumettre leurs données.

2. Examen de la taille

80. Puisque l'exportation de l'avocat dépend de la taille de la variété produite, il a été proposé que les normes de qualités prennent en considération la taille de la variété particulière devant être exportée. Des diversités liées à la taille et au poids pourraient reposer sur de données scientifiquement établies.

3. Circulation des documents

81. Il a été noté que des documents avaient déjà été distribués pour recueillir les commentaires et que la date limite pour les présenter était le 31 janvier 2010.

4. Choix des normes

82. Il a été relevé que n'importe quelle norme doit être soigneusement choisie et qu'elle doit être vérifiable. Les participants ont insisté sur le fait que si la norme proposée n'était pas vérifiable elle ne sera pas retenue. Il a été par ailleurs souligné que pour n'importe quelle denrée, les pays doivent d'abord élaborer des normes nationales et puis essayer de les harmoniser avec celles du CODEX.

5. Additifs alimentaires

83. Les participants ont mis l'accent sur le fait que l'expression 'additif alimentaire' ne devra pas figurer dans les propositions parce que dans les normes du Codex, les additifs alimentaires n'ont pas de place dans les fruits et les légumes frais.

6. Champ d'application des normes

84. En ce qui concerne le champ d'application des normes, il a été noté que la production du piment varie pour les diverses variétés et, en conséquence, les participants ont estimé que les normes devront tenir compte de toutes les variétés de piment lors de l'élaboration des normes. Il est toutefois nécessaire de définir avec soin les caractéristiques pour éviter que certaines variétés soient interdites à l'exportation. Il a donc été suggéré que les variétés autres que celles qui sont longues et minces soient ajoutées dans les normes.

7. Pays chef de file

85. Il a été indiqué que le groupe électronique pour le Piment ait le Mexique pour chef de file. Le document avait déjà été distribué par le secrétariat

du CODEX pour recueillir les commentaires. Ceux-ci devaient être présentés au Mexique au plus tard le 31 janvier 2010

8. Travail dans les langues Anglaise et Espagnole

86. Une inquiétude avait été exprimée sur l'usage uniquement de l'anglais et de l'espagnol dans les groupes de travail. Le secrétariat du CODEX avait précisé que les participants à la réunion du comité du CODEX s'étaient convenus sur les langues de travail. Toutefois, les membres du groupe de discussion électronique n'étaient pas limités seulement à ceux qui parlent l'anglais et l'espagnole puisque le groupe est ouvert à tous. Il a par ailleurs été précisé que les commentaires transmis par le secrétariat du CODEX au groupe de discussion électronique devront être soit en anglais, soit en espagnole. Les francophones ainsi que les locuteurs d'autres langues peuvent transmettre leurs commentaires dans les langues d'origine. Le secrétariat se chargera alors de les traduire en anglais et en espagnole avant de les transmettre au groupe de discussion électronique. Il avait été souligné que les commentaires devront être présentés dans les délais suffisants.

9. Effets de la transmission tardive des commentaires

87. Il avait été accentué que les commentaires sur la section A des documents de discussion lors des réunions du CODEX étaient ceux qui avaient été traduits en retard parce qu'ils étaient toujours dans les langues d'origine, il a été relevé que cela avait rendu les observations ainsi que la participation au CODEX moins productifs. Pour une meilleure exploitation des commentaires, les pays ont été informés et encouragés à transmettre ceux-ci dans des délais suffisants. Il a été aussi remarqué que les pays africains avaient émis des observations sur les documents après que des normes aient été élaborées. Les participants ont été encouragés à s'approprier le processus d'élaboration des normes par une participation plus active aux discussions.

ii. Position Commune

88. *Il a été convenu que l'ordre du jour sur les fruits et les légumes pouvaient être poussé en avant si les données disponibles étaient suffisantes.*

h. Avant-projet de révision de la classification CODEX pour aliments et aliments pour animaux.

i. Discussions

89. Il y'avait une crainte relative aux raisons pour lesquelles 'le gombo' avait été placé entre parenthèse dans le document. Il avait été précisé qu'initialement, lors de l'élaboration des normes, la commission avait cru

que cette plante pouvait être traitée de la même manière que le coton. Toutefois, il a été reconnu plus tard que le gombo était un produit commercialisé dans sa forme mature mais non sous forme de bourgeon comme c'est le cas pour le coton. En ce qui concerne l'aubergine, les participants ont estimé que les pays doivent soumettre leurs observations au comité et proposer l'intégration de l'aubergine africain ainsi que d'autres variétés.

90. Il a été suggéré que la question des systèmes de regroupements des récoltes soit revue de manière approfondie parce qu'il avait été remarqué que certaines denrées étaient discutées dans de mauvais regroupements.

ii. Position Commune

91. *Les régions se sont engagées à recueillir et à transmettre autant de données que possible qui concernent des produits similaires et que cela devrait assister le comité du CODEX à effectuer des regroupements efficaces. Les normes nationales existantes ou les protocoles utilisés au niveau national, s'ils existent, devront être fournis. Les noms scientifiques des produits devraient être suggérés pour éviter l'utilisation des appellations telles que 'l'aubergine africaine' dans le document standard.*

i. Avant-projet de révision des directives sur l'évaluation de l'incertitude des résultats pour la détermination des résidus de pesticides.

i. Discussions

92. Il a été souligné que lors de l'élaboration des normes, la politique de l'UE devrait être référencée afin que l'harmonisation avec les politiques nationales puisse être réalisée. Les pays africains devront informer le secrétariat du CODEX sur ce point et travailler en permanence sur l'ordre du jour. Des requêtes écrites devront ainsi être soumises au secrétariat du CODEX.
93. Les participants ont souligné le fait que la mesure d'incertitude MI sera requise lors de la transmission des résultats d'analyse. Les participants ont été avisés qu'une démarche ascendante qui améliore les aptitudes et les mesures analytiques pouvait être employée. Autrement, bien que des démarches ascendantes (épreuve de compétence) avaient semblé être plus faciles, elles étaient difficiles à mettre en œuvre et irréalistes parce que le laboratoire doit avoir la capacité de recueillir les échantillons, de les analyser et de fournir des résultats dans un délai d'une semaine.
94. En outre, tout en fixant des limites, les méthodes utilisées pour recueillir les données doivent être jointes. Il était essentiel de fournir des

données/résultats concluants pour éviter les conflits. Des indications telles que le nombre de laboratoires en Afrique pouvant accomplir ce genre de test, leurs capacités technique, etc.... devront être fournies.

95. Il a été indiqué qu'un document sur les méthodes utilisées avait été distribué auparavant et que ce point de l'ordre du jour s'intéressait simplement aux démarches. La stratégie suggérée ici est la démarche ascendante. Le document préconisait la compilation d'une liste de toutes les erreurs (incertitude) possibles à toutes les étapes et cela exige des pays qu'ils mettent en place leurs propres capacités.
96. Le Canada, le Japon et l'Australie sont considérés comme pays chefs de file dans ce domaine. Leur appui peut être sollicité pour faire avancer le processus.

ii. Position Commune

97. *Comme la démarche est très technique, les participants se sont convenus d'approcher les départements/les experts concernés dans leurs pays afin d'obtenir des conseils appropriés.*

- j. Réunion de PAN-SPSO dans le cadre de la session du CNC: Comité du CODEX sur les résidus de pesticides (CCPR), la 42^{ème} session du CCPR doit avoir lieu du 19 au 24 avril 2010.**

i. Discussions

98. En considération du laps de temps restant pour les observations sur ce document (date limite le 4 décembre 2009), le secrétariat du CODEX a suggéré que la présidence de tout sous-comité soit libre de prolonger la date d'échéance pour autant qu'un délai supplémentaire soit nécessaire pour recueillir plus de données sur un sujet particulier.
99. Il a été noté que les documents COD n'avaient pas été traduits avant leur diffusion et qu'ils avaient été distribués dans leurs langues d'origine. Dès lors, COD est l'un des moyens de moins pour la participation au CODEX.

ii. Position Commune

100. *Puisque les opinions des pays sur ce sujet n'étaient pas connues, il a été instamment demandé aux participants de faire des observations sur le document et de le faire à temps.*

- k. Réunion du PAN-SPSO dans le cadre de la session du CNC - session du comité du CODEX sur les systèmes de certification de l'inspection des importations et des exportations alimentaires.**

i. Position Commune

101. *Le document devait être pris en charge à l'étape trois (3).*

I. Sécurité sanitaire alimentaire: les conditions d'importation de l'UE (une meilleure formation pour la sécurité des aliments sans danger)

i. Discussions

102. Les participants ont noté que la question relative au programme BTSF n'était pas certaine et, en tant que tel, les pays avaient besoin d'obtenir plus de données sur ce qui avait été fait.
103. Les participants ont exprimé leur inquiétude sur le fait qu'au cours des cinq dernières années, les produits africains n'ont pas été autorisés à entrer sur le marché européen. Il avait aussi des préoccupations relatives à certains produits importés dans des pays africains et qui pouvaient présenter des risques pour les consommateurs. Il a été expliqué qu'il était de la responsabilité du pays de protéger ses consommateurs en appliquant des normes appropriées.
104. Il a été signalé que la question des normes privées avait été débattue de manière approfondie au sein de l'OMC, dans le milieu de MSP (*Mesures Sanitaires et Phytosanitaires*) depuis 2002. On s'était mis d'accord que ceux qui établissent des normes privées consultent les autres. Il avait été noté que les normes privées allaient demeurer aux alentours pendant très longtemps. Il avait été signalé que certains pays tels que le Kenya s'étaient conformés à certaines normes, en particulier à celles qui concernent l'exportation de fruits et de légumes frais. En Ethiopie aussi, beaucoup était fait en vue de se conformer aux normes.
105. Il a été relevé que certains pays membres de l'UE ne se conformaient pas aux normes du CODEX. Il avait toutefois été clarifié à l'intention des participants que la majorité des règles alimentaires de l'UE sont fondées sur les normes du CODEX, excepté là où elles sont inexistantes, dans lequel cas l'UE élabore des normes en fonction des données appropriées.
106. En ce qui concerne le renforcement des capacités, il a été noté que l'Afrique de l'Ouest avait été la première région à être formée sur les BTSF à Accra au Ghana. Il a été planifié qu'une formation aura lieu à Bamako au Mali en mai 2010. L'OIE devait aussi former les chefs des services vétérinaires et des points focaux du BTSF. Les sujets devant être couverts incluent la pathologie, la médication, l'information, la protection des animaux, la faune ainsi que les maladies des animaux aquatiques.

m. Proposition de révision des directives du CODEX sur les aliments composés supplémentaires pour nourrissons et pour les jeunes enfants (CAC/GL-8-1991).

i. Discussions

107. Il était convenu que les pays africains saisissent cette opportunité pour examiner le document. Les enjeux impliqués avaient besoin d'être débattus en détails et les lacunes devaient être identifiées.
108. Il avait été établi que le document n'avait pas encore été approuvé par la commission et qu'il sera débattu par celle-ci en tant que nouveau document en juin – juillet 2010.
109. Il était convenu que les âges des enfants soient revus parce qu'ils n'étaient pas conformes. La classification des nourrissons par l'UNICEF peut être acceptée.
110. Parce qu'il restait peu de temps avant le délai pour la transmission des observations, il a été convenu que le processus commence dans l'immédiat mais que le document soit transmis au CODEX deux mois avant la date de la réunion car cela donnera amplement de temps pour la traduction.
111. Les pays seraient d'accord pour lutter contre les négligences professionnelles dans lesquelles les étiquettes n'indiquent pas les contenus exacts des emballages. De tels produits ne sont pas conformes aux règlements.
112. Il a été convenu que les pays africains participent de manière active au groupe de discussion électronique et présentent également des observations écrites au CCAFRIQUE. Le document transmis au CODEX devra être conforme aux directives de celui-ci et le secrétariat devra s'assurer que les bons documents ont été référencés. Les organisations importantes telles que la FAO et l'OMS seront aussi invitées à exprimer leurs opinions.

ii. Position Commune

113. *Les pays africains ont accepté d'appuyer le document et de participer pleinement aux débats électroniques ainsi que de présenter des observations écrites.*

n. Proposition de révision des directives du Codex sur les aliments composés supplémentaires pour les nourrissons plus âgés et pour les jeunes enfants (CAC/GL-8-1991).

i. Discussions

1. Enterobacter sakazakii

114. Il a été noté que l'*Enterobacter sakazakii* a été lié aux préparations pour bébé et aux aliments. Les participants désiraient savoir ce que le BSTF faisait pour remédier à ce problème. Le facilitateur a précisé qu'actuellement le document en cours de discussion concernait exclusivement les suppléments d'aliments mais que les directives pour l'élaboration des normes avaient déjà été abordées dans les mesures de lutte contre l'*Enterobacter sakazakii*.
115. Il a été dévoilé que le document était en attente d'approbation par la commission et qu'il fera l'objet des débats de la commission à New York en juin – juillet 2010.
116. Il a été convenu que les pays africains profitent de l'occasion pour examiner le document et que la question soit examinée plus en détail. Les pays ont été instamment invités à consulter les directives avec une attention accrue à l'égard des préjugés.
117. Comme le document n'était pas consistant en ce qui concerne les âges, il a été convenu que les critères employés par l'UNICEF pour le classement des nourrissons par âge soient adoptés.

2. Présentation des commentaires

118. Il a été constaté que l'échéance pour la transmission des commentaires était trop rapprochée. Toutefois, les participants ont été informés qu'ils devront soumettre leurs observations deux mois avant la date de la réunion de la commission. Entretemps, le représentant du Codex a suggéré que le processus d'examen du document se poursuive de manière non officielle parce que cette procédure était également acceptée par le CODEX. Les pays ont été priés de participer aux discussions électroniques ainsi qu'à soumettre leurs commentaires au CCAFRIQUE.

3. L'apport d'autres institutions

119. Il a été conseillé à l'orateur de veiller à ce que le document soit établi conformément aux directives du Codex. Il a été souligné que les institutions telles que la FAO et l'OMS qui avaient élaborées des documents identiques soient invitées à participer aux débats

électroniques, à défaut de quoi le CODEX s'assurera que de bonnes références ont été utilisées.

4. Étiquetage

120. En outre, il a été noté que bien que l'étiquetage doit dévoiler la qualité et les caractéristiques d'un produit, quelques étiquettes n'indiquent pas les contenus et les pays doivent lutter contre les mauvaises pratiques de tels produits qui n'obéissent pas aux règles.

5. Emballage

121. En ce qui concerne l'emballage, les participants ont été informés qu'il existe déjà une ligne directrice générale du Codex (normes) pour les emballages.

ii. Position Commune

122. *Tous les pays ont accepté de soutenir pleinement le document et prendre part aux débats électroniques ainsi que de soumettre leurs observations écrites.*

o. Réunion du PANSPO dans le cadre de la session du CNC: Comité du CODEX sur les principes généraux.

i. Discussions

1. Document à l'étape 5

123. Il a été signalé que le document avait été avancé à l'étape 5 (juin – juillet 2009). Toutefois, il y'avait eu un accord de l'adopter à l'étape 5 et de le diffuser pour recueillir des commentaires. Malheureusement, le Kenya était le seul à avoir fait des observations.

2. Article 4.2

124. La commission avait un problème avec l'article 4.2 et les pays ont été instamment priés de l'examiner.

3. Perfectionnement de la Structure du document

125. Il a été souligné que le document était bon et que les pays devaient se concentrer à améliorer sa structure. Il a été également constaté qu'étant donné que la date de dépôt des observations était le 15 décembre 2009, les pays devront transmettre les commentaires écrits au CCAFRIQUE afin de disposer de délais suffisants pour la traduction.

4. Conformité aux normes

126. Il a été relevé que nonobstant le fait d'avoir de bonnes normes, la conformité était difficile à réaliser parce que sur le marché alimentaire, n'importe qui est autorisé à apporter et à vendre plusieurs variétés de la même denrée. Il a en outre été constaté que les denrées vendues n'étaient pas toujours acquises chez le producteur et que la certification était en général octroyée à l'exportateur et non au producteur. Dans la majorité des cas, l'exportateur est tout à fait distinct du producteur.

5. La justification de la durée de conservation de 2/3

127. En ce qui concerne la durée de conservation de 2/3, les participants ont été informés qu'elle était fondée sur certaines pratiques.

6. Circulation des produits dans les pays d'origine

128. Il a été souligné qu'au delà de la certification et de la conformité, les pays exportateurs de produit(s) devaient se faire à l'idée que ceux-ci seraient disponibles et seraient en vente libre dans le pays où ils ont été produits.

7. Date de péremption

129. Bien que la période au cours de laquelle un produit doit être consommé soit essentielle, ce laps de temps pouvait être très court particulièrement dans le cas des fruits et des légumes frais. Les pays ont été exhortés à veiller à ce que la date de péremption soit imprimée de façon à ce qu'elle ne puisse pas être effacée ou modifiée.

8. Sortie des produits en provenance du port d'entrée

130. En ce qui concerne la sortie de produits du port d'entrée, il a été conseillé aux pays de remanier leurs systèmes afin de mettre fin aux retards qui nuisent la qualité et la sécurité des denrées alimentaires.

p. Avant-projet annexe sur les mesures de lutte contre le *Vibrio parahaemolyticus* et contre le *Vibrio vulnificus* dans le mollusque: proposition de directives sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire pour la lutte contre les espèces de *Vibrio* pathogène les poissons et fruits de mer et l'Annexe 5/8.

i. Discussions

131. Il a été signalé que dans le document diffusé les poissons et fruits de mer comportent entre autres les poissons, les crabes, etc.

132. En ce qui concerne les normes pour les poissons et la soupe de poisson, il avait été convenu que les pays présenteraient et transmettraient les noms des experts dans ce domaine qui, à leur tour, soumettraient leurs C.V. pour étude en vue de leur implication aux réunions de consultation des experts organisées par la FAO.

1. Nécessité de données supplémentaires

133. En considération des informations disponibles, il avait été convenu qu'il était nécessaire de recueillir davantage de données. Les délégués devaient réclamer davantage de données des institutions appropriées dans leurs pays telles que les institutions de recherche. Cela devait être fait par l'intermédiaire du personnel de contact qui soumettra une déclaration écrite à la commission pour servir de démonstration de l'adhésion au désir de faire avancer le document. Il avait été souligné que la commission s'était engagée à ce qu'avec la disponibilité de données adéquates, elle élabore un document qui sera plus approprié aux conditions particulières des pays africains. Les participants ont également accepté de s'inspirer d'autres études similaires qui ont été faites sur le même sujet mais dans des conditions différentes de celles présentées dans le document actuel en notant que l'amélioration du document ne nuit guère à la décision de l'approuver.

2. Histamines dans l'élaboration des normes pour le poisson et la soupe de poisson

134. En ce qui a trait à la question des histamines dans l'élaboration des normes pour le poisson et la soupe de poisson, les participants ont été informés que les deux normes avaient été transmises à la commission pour approbation (étape 5) et qu'après, elles seront envoyées au comité du poisson. Il a également été souligné que le comité n'avait pas examiné certains documents qui avaient été transmis en retard. Les pays avaient aussi été priés de contacter le sous-comité sur l'hygiène alimentaire afin d'éviter des conflits.

3. Aborder les intérêts africains dans l'hygiène alimentaire

135. En ce qui concerne les débouchés dans le traitement des intérêts africains dans l'hygiène alimentaire en l'absence d'un code pour les légumes à feuilles alimentaires, le représentant de la commission a informé les participants que le document a connu des avancées sur la voie d'approbation mais qu'il y avait eu plusieurs préoccupations sur la capacité et la conformité des petits exploitants agricoles et que suite à cela la décision a été rectifiée.

ii. Position Commune

136. Il a été décidé de soutenir le document afin qu'il puisse passer à travers et être adopté.

q. **Poursuite des débats sur les résultats du CC qui ont eu lieu du 16 au 20 novembre 2009. Avant-projet de directives pour la lutte contre des *Compylobacter* et de *Salmonella spp* dans la viande de poulet-CCFH. Avant-projet de code des pratiques d'hygiène dans la lutte contre les virus dans les aliments 5/8.**

i. **Discussions**

1. Usage du chlore actif pour décontaminer l'eau

137. Il a été noté que le recours au chlore actif était une question controversée dans les pays en développement car il était largement utilisé dans le traitement assainissant dans ces pays. Il a en outre été relevé qu'avec la démarche d'atténuation R. ou les évaluations Rapides, certains pays pourraient se trouver abandonnés au cas où les directives seraient poussées plus loin. Il a été signalé que la commission avait déjà élaboré des directives sur la manière dont ces questions devront être abordées et les pays ont été priés d'examiner celles-ci ainsi que de voir ce qui pourrait être considéré dans les observations qui sont transmises.

2. Retard dans l'approbation du document

138. Il a été relevé que cela avait pris trop longtemps pour l'adoption du document. Toutefois il a également été signalé que, lorsqu'il élabore des normes, le CODEX devrait examiner les questions d'apparence anodines mais pertinentes et en particulier en ce qui concerne l'usage du chlore dans l'assainissement. Les pays ont été priés d'identifier la façon dont les risques pouvaient être introduits et la manière dont ils pouvaient être allégés. Les participants ont été informés qu'il y avait déjà une discussion en cours au sein du comité sur la manière d'obtenir un consensus.

139. Il a été noté que parce que la *Salmonella* et les *Compylobacter* sont des questions graves en particulier dans le cas des œufs fécondés, des poussins d'un jour et de la volaille d'une manière générale, il était nécessaire de chercher des voies de traiter ces organismes. De plus, l'UE avait des inquiétudes fondées sur l'utilisation du chlore pour la décontamination et une position commune doit être atteinte.

3. Salmonellose

140. Il a été convenu que le problème de la *Salmonella* était assez sérieux en Afrique et spécifiquement en ce qui concerne le poulet. Il a en outre été signalé que l'Ouganda avait déjà entrepris certains travaux et que les

données récoltées pourront être utilisées pour appuyer les directives présentées. Il a aussi été indiqué que la Zambie avait longuement débattu sur le document. Il a été conseillé aux pays de recourir à des démarches scientifiques pour soutenir ou mettre en cause le contenu du document.

4. Les préférences du consommateur

141. Il a été mis en évidence que les normes du Codex avaient été établies sur la base de l'Analyse des Risques et que, de cette manière, les questions liées aux préférences du consommateur étaient difficiles à satisfaire, tout en remarquant que l'information est donnée au consommateur par le biais de l'étiquette.

ii. **Position Commune**

142. *Il a été convenu que les délégués africains devront négocier avec l'UE pour simplifier la progression du document.*

r. OIE: Contribution à la CCFH (commission du Codex sur l'hygiène alimentaire) et au CCFICS (Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification à l'importation et à l'exportation de produits alimentaires).

i. Discussions

143. Les membres ont été informés que l'OIE a effectivement participé à l'élaboration des normes par le Codex et qu'elle a pris part à la production primaire sur la question de l'alimentation animale.

144. Il a été indiqué que de la même manière qu'il existe au niveau des pays des points de contact du Codex et des CNC, l'OIE a également eu des structures (points focaux) sur le terrain qui ont été formées à travers les BSTF au traitement de la faune, aux questions vétérinaires, aux informations sanitaires ainsi qu'aux maladies aquatiques.

s. Comité du Codex sur l'étiquetage des aliments 38^{ème} Session du 3 au 7 mai 2010. Avant-projet des recommandations sur l'étiquetage des aliments obtenus par certaines techniques de GM / GE (rapport de la CCFL, ALINORM 09/32/22 ANNEXE VII).

i. Discussions

145. Il a été indiqué qu'il y avait clairement deux positions différentes, l'une soutenue par les USA et l'autre par l'UE. Il a été relevé que les consommateurs européens avaient besoin de savoir si tel ou tel produit alimentaire était un dérivé d'une plante génétiquement modifiée ou non.

Les USA exigeaient que de nouvelles normes pour l'étiquetage des aliments GM (génétiquement modifié) ou GE (génétiquement manipulée) et si cela était ou n'était pas indiqué sur l'étiquette.

146. Il a été divulgué que certains pays avaient des aptitudes pour analyser les aliments GM. Ceux-ci étaient composés notamment du Kenya, du Nigéria et de l'Afrique du Sud.
147. En ce qui a trait à toutes les directives, les participants ont été priés de poursuivre les discussions informelles ainsi que les débats avec les experts dans leurs pays.

ii. Position Commune

148. *Il a été conclu que si une denrée alimentaire était un produit GM cela deva être mentionné sur l'étiquette.*

- t. Comment améliorer la coordination entre les Points de contact avec le Codex et les CNC ainsi qu'avec les autres parties prenantes: coordination du Codex à l'intérieur de l'Afrique.**

i. Discussions

149. Les participants ont relevés que des problèmes existent à cet égard aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre ceux-ci. Il a été remarqué que le Ghana semblait bien se débrouiller en matière de coordination des activités du Codex. A cet égard, le coordinateur du Ghana a promis d'apporter son appui à d'autres pays tant que ces pays étaient prêts à couvrir les frais de voyage et de séjour de l'équipe ghanéenne.

u. Normes privées

i. Discussions

150. Il a été relevé que des normes privées avaient été mises en place pour des exploitations individuelles, des régimes collectifs nationaux ou des régimes collectifs internationaux.

151. Il a en outre été indiqué que les normes privées ont commencé en 2005 par celles du yaourt en premier lieu. Le SPS et le PTO ont tout deux débattus des normes en tant qu'objet de préoccupation. Selon les observations, selon eux, pour que des normes soient bénéfiques il faut qu'elles soient être transparentes.

152. Les participants ont recommandé qu'une étude soit menée afin d'analyser la place, le coût ainsi que les bénéfices des normes privées de façon plus approfondie et, en particulier, leur incidence sur les pays en développement. Ils ont insisté sur le fait que ceci devra être basé sur

la science afin de garantir la protection du consommateur et encourager le commerce.

ii. Position Commune

153. *Les pays ont convenu de soutenir la position prise sur ce sujet par l'OIE, l'OMS et le Codex.*

VII. DECISIONS ET ACTIONS ADOPTÉES

1. Examen de la proposition de nouveaux travaux sur la teneur maximale pour le fumonisine dans le maïs et ses produits ainsi que dans les plans d'échantillonnages présentés par Martin Kimanya.

Décision: le Codex fera circuler un document proposant la teneur maximale spécifique pour le fumonisine dans le maïs à la fin de décembre 2009 et le coordinateur organisera une session de dialogue avec les délégués du CCAFRIQUE sur les contaminants sous la conduite du Maroc et par la suite, les débattront parmi eux de la proposition de la teneur maximale pour le fumonisine dans le maïs et les produits de celui-ci ainsi que des plans d'échantillonnage qui y sont associés.

2. Document de travail sur les mycotoxines dans le sorgho présenté par Patrick Clerkin

Décision: les Points de contact avec le Codex dans les pays africains ont décidé de s'engager à procurer à la Tunisie les informations sur les contaminants du sorgho dans la région. En outre, l'information sur les contaminants sera recherchée auprès de l'ICRISAT ainsi qu'auprès d'autres sources. La date limite convenue a été fixée à la fin décembre 2009.

3. Proposition de nouveaux travaux sur un code de pratique pour la diminution sur le carbamate d'éthyle dans les distillats de fruits à noyau, présenté par Lucy Namu

Décision: Puisque la majorité des pays de la région ne produisent pas de distillats de fruits à noyau, le coordinateur du CCAFRIQUE a été mandaté de transmettre un courrier électronique pour savoir quels sont les pays dans la région qui produisent ou qui importent les distillats de fruits à noyau et de voir s'il s'agit d'une question importante pour les pays de la région et de répondre aux observations pour la transmission à l'Allemagne.

4a. Avant-projet de normes pour le piment à l'étape 3 présenté par Eunice Adams

Décision: Tous les Points de contact avec le Codex doivent transmettre leurs observations jusqu'au 31 janvier 2010 avec leurs demandes d'inclusion d'autres variétés/genres de piment à part le genre conique mince.

4b. Avant-projet de Normes pour l'avocat à l'étape 5

Décision: Tous les Points de contact avec le Codex doivent soumettre leurs commentaires jusqu'au 31/03/2010.

4c. Avant-projet de normes pour la tomate d'arbre à l'étape 5

Les Points de contact avec le Codex ont été invités à présenter leurs observations sur la tomate d'arbre à l'étape 5 jusqu'au 31/03/2010.

5. Proposition visant à réviser les directives du codex sur les aliments composés supplémentaires pour nourrissons plus âgés et pour les jeunes enfants (CAC /GL 8 -1991)

Décision: Les pays africains ont accepté d'adhérer au groupe de travail par voie électronique dirigé par le Ghana pour examiner le document mentionné ci-dessus. Le coordinateur du CCAFRIQUE enverra une invitation aux pays en vue de leur adhésion au groupe de travail par voie électronique.

6. Avant-projet de Directive sur la lutte contre le *Campylobacter* et la *Salmonella spp* dans la viande de poulet

Décision: L'Afrique devra activement participer au groupe de travail par voie électronique dirigé par la Nouvelle Zélande, la Suède et appuyé par le Brésil en anglais afin d'étudier les points relatifs au texte ainsi que toutes les questions identifiées dans celui-ci. L'UA / BIRA est demandé de fournir la traduction en français des documents de travail du groupe de travail par voie électronique. Les pays du Codex pourront faire avancer le document.

Les pays du Groupe Africain devront négocier avec la CE pour faire avancer ce document en ouvrant les discussions sur les domaines de préoccupation. Le coordinateur du CCAFRIQUE devra organiser une réunion pour que les Délégués Africains rencontrent séparément la CE et les USA au cours de la réunion de la Commission du Codex Alimentarius en vue de débattre sur la question.

7a. Révision du Codex du système de classification pour les denrées alimentaires

Décision: Les Points de contact avec le Codex devront communiquer avec les Délégués CCPR dans leurs pays pour atteindre une position qui vise à appuyer la rétention ou la poursuite du travail de révision des directives afin d'y ajouter des exemples simplifiés tels que le pépino et le gombo.

L'Afrique devra solliciter des propositions pour l'introduction de l'aubergine dans le système de classification. Le gombo a été inclus dans la catégorie du coton et il est donc nécessaire d'approcher les agronomes et les botanistes en vue de présenter des observations pour corriger cela.

Comme l'échéance est au 15/12/2009, les Points de contact avec le Codex devront transmettre leurs commentaires aussi vite que possible.

7b. Avant-projet de révision des directives sur l'estimation de l'incertitude des résultats pour la détermination des résidus de pesticides

Décision: Les Points de contact avec le Codex devront communiquer avec leurs collègues d'autres pays pour présenter leurs commentaires écrits au secrétariat du Codex. Avant la transmission des commentaires écrits, le débat devra être mené au sein du CCPR WG Africain.

7c. Document de travail sur les Orientations destinées à simplifier la mise en place des LMR du Codex pour des utilisations mineures et pour des cultures particulières.

Décision: Les pays africains doivent solliciter l'appui pour présenter les données des essais sur les résidus pour qu'elles soient programmées dans la liste des données composées de résidus. Les Points de contact avec le Codex devront contacter les coordinateurs COLEACP/PIP dans les pays pour obtenir les données.

8. Principes et directives pour les systèmes nationaux de contrôle alimentaire

Décision: Les Points de contact avec le Codex doivent débattre en détail du sujet dans leurs pays et présenter leurs commentaires bien que l'échéance soit écoulée (16 novembre 2009). Les gouvernements pourraient considérer ce document en ligne avec d'autres documents de la FAO sur le même sujet pour voir s'ils sont suffisants. Les membres sont priés de mettre en œuvre ces directives.

9. Avant-projet de révision du Code de Déontologie du Commerce International des denrées alimentaires (Rapport du CCGP, ALINORM 09/32/33 ANNEXE II)

Seul le Kenya a transmis des commentaires écrits et l'échéance pour la présentation des observations est le 15/12/2009.

Décision: Les pays africains ont convenu de soumettre leurs commentaires écrits avant l'échéance pour voir si des amendements spécifiques peuvent être faits sans altération du champ d'application, en notant que le champ d'application n'est pas ouvert aux débats. Le coordinateur du CCAFRIQUE

entamera des sessions de discussions sur l'introduction d'un paragraphe le 2/3 sur la date de péremption.

10. Avant-projet de Recommandation pour l'étiquetage des Aliments obtenus selon certaines techniques de MG/MG (Rapport du CCFL, ALINORM 09/32/22 ANNEXE VII)

Décisions: Les délégués des pays ont décidé de rentrer chez eux et puis d'envoyer leurs commentaires pour appuyer le texte introductif élaboré par l'Afrique. Cependant, la position générale était que pour permettre aux consommateurs de faire des choix en disposant de toutes les informations et si le produit GM est absolument différent du produit traditionnel cela devra être indiqué sur l'étiquette.

Pour la 33^{ème} Session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, Suisse, du 28 juin au 3 juillet 2010)

1. Projet de limites maximales de mélamine dans les aliments de consommation humaine et animale (nouvelle activité), présenté par Patrick Clerkin

Décision: Les pays de la région ont convenu de discuter de manière interne la soumission de commentaires écrits en vue de favoriser l'adoption des niveaux maximales de mélamine de 1mg/kg dans les aliments composés pour nourrissons et 2.5 mg/kg dans les aliments (autres que les aliments composés pour nourrissons) ainsi que des nourritures de ce qui précède à l'étape 5/8 lors de la 33^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius programmé pour juin 2010. Le Kenya s'est réservé le droit d'exprimer sa position sur ce point.

2. Projet de révision des directives du codex sur les aliments composés supplémentaires pour les nourrissons plus âgés et pour les jeunes enfants CAC /GL 8 -1991

Décision: Les pays africains ont convenu de présenter leurs commentaires écrits pour appuyer son adoption lors de la 33^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius à la fin de juin 2010.

3. Avant-projet de Révision du Code de Déontologie pour le Commerce International des Aliments (Rapport du CCGP, ALINORM 09/32/33 ANNEXE II)

Décision: Les pays africains devront transmettre leurs commentaires écrits en vue de soutenir l'adoption de ce document.

4. Avant-projet du Code des Pratiques d'Hygiène pour le *Vibrio* spp dans les poissons et fruits de mer et avant-projet d'annexe sur les mesures de lutte contre le *Vibrio parahaemolyticus* et *Vibrio vulnificus* dans le mollusque à l'étape 5/8

Décision: Les Points de contact avec le Codex doivent entreprendre des débats dans leurs pays pour adhérer ou pour rejeter le plan de faire avancer ces documents et soumettre des réponses écrites à cet égard. Les Points de contact avec le Codex devront répondre lorsque la FAO/l'OMS demandent des données sur les conditions de l'environnement et de l'eau pour le mollusque.

5. Avant-projet de Code des Pratiques d'Hygiène dans la lutte contre les Virus dans les Aliments à l'étape 3

Décision: Prendre en considération la participation physique au groupe de travail mené par les Pays-Bas du 23 au 25 mars 2010 pour étudier les commentaires reçus lors de la dernière session ainsi que les informations supplémentaires recueillies. Les pays africains ont été invités à identifier des experts susceptibles d'apporter des contributions à l'Ouganda en tant que leader du groupe de travail du CCAFRIQUE. L'Ouganda avisera alors la CCAFRIQUE sur la nécessité de solliciter des fonds pour participer au Groupe de travail aux Pays-Bas.

6. Discussion et sensibilisation sur la prolifération des normes privées et leur rôle dans la sécurité sanitaire alimentaire

Il a été relevé que

- ◆ Certaines normes privées sont plus strictes que les Normes du Codex
- ◆ Certaines conditions des normes privées n'ont aucune base scientifique

Il a été décidé que

- ◆ Les pays africain continuent de s'appuyer sur les normes du Codex pour la protection de la santé publique et le commerce loyal des aliments
- ◆ Les pays africains affligés par la mise en place de normes privées communiquent leurs préoccupations au Comité de l'OMS-SPS
- ◆ Les pays africains s'assurent que le secteur privé est impliqué dans les activités d'élaboration des normes
- ◆ Les pays africains améliorent la coopération entre eux-mêmes dans la perspective de renforcer et d'harmoniser les règles de la sécurité sanitaire alimentaire tant à l'échelle nationale que régionale

AUTRES DECISIONS

- ◆ Les pays ont demandé un appui pour héberger et maintenir le site web du CCAFRIQUE
- ◆ Les pays ont demandé l'appui de l'UA/BIRA pour organiser les réunions de préparation du Codex en Afrique pour les Experts techniques
 - ◆ Dans les résidus des pesticides (mai 2010)
 - ◆ Dans les contaminants des aliments (mars 2010)
 - ◆ Pour que les Points de contact avec le Codex se réunissent avant la Commission du Codex Alimentarius
- ◆ En conformité avec le plan stratégique, les pays se sont engagés à fournir des mises à jour régulières des Points de contact avec le Codex au Secrétariat du Codex à Rome et au Coordinateur du CCAFRIQUE.
- ◆ Groupes de Travail pour étudier les aspects stratégiques
 - ◆ CCPR- le Kenya assisté par le Nigéria
 - ◆ CCFICS- le Ghana assisté par la Tanzanie
 - ◆ CCFH- l'Ouganda assisté par
 - ◆ CCCF- le Maroc assisté par la Tanzanie
 - ◆ CCGP- le Mali assisté par le Ghana et l'Ouganda
 - ◆ CCNFSDU- le Ghana assisté par l'Afrique du Sud et le Sénégal
 - ◆ CCFFV- le Kenya assisté par le Togo
 - ◆ CCFL- la Guinée assistée par le Nigéria

Les apports de l'OIE

Suite à la présentation des contributions de l'OIE au CCFH et CCFICS sur divers sujets (Salmonelle, Projet des Principes et des directives pour les systèmes nationaux de contrôle des aliments...) les points focaux du CODEX ont encouragé à la fois l'OIE et le CODEX à renforcer leur collaboration, bien qu'elle soit déjà rapprochée, dans l'élaboration des normes appropriées pour l'ensemble des éléments homogènes à la production alimentaire.

Remerciements

Le Directeur de l'UA-BIRA a remercié chaleureusement, au nom du Commissaire de l'Economie Rurale et de l'Agriculture:

- La Commission Européenne pour son appui constant aux Etats membres Africains pour le développement du secteur Agricole
- l'USDA pour son appui en fournissant les Experts du Codex pour faciliter la réunion
- la Commission du Codex Alimentarius pour avoir fourni les Experts maison pour soutenir les points de contact nationaux du Codex